



17 septembre 2015

(15-4749)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE DE  
L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA RDP LAO

La communication ci-après, datée du 15 septembre 2015 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande de la RDP lao pour l'information des Membres.

---

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36-WT/L/911), le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après dénommé le "Comité préparatoire"), qui relève du Conseil général, aura, entre autres fonctions, celle de recevoir les notifications des engagements de la catégorie A présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après dénommé l'"Accord").

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement de la RDP lao a l'honneur d'informer le Comité préparatoire que la RDP lao désigne les dispositions ci-après figurant dans la section I de l'Accord comme relevant de la catégorie A; ces dispositions seront mises en œuvre à l'entrée en vigueur de l'Accord.

Article 1.1	Publication
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet
Article 1.3	Points d'information
Article 1.4	Notification
Article 4	Procédures de recours ou de réexamen
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés
Article 5.2	Rétention
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation
Article 7.1	Traitement avant arrivée
Article 9	Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier
Article 10.5	Inspection avant expédition
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif

---